

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03235

Numéro SIREN : 813 008 299

Nom ou dénomination : 4 C

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt 8840



4 C

Société à Responsabilité limitée au capital de 1 500 €

Siège social : 2 route du Bord de l'Eau

33270 BOULIAC

813 008 299 R.C.S. BORDEAUX

**Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux
Comptes sur la transformation de la Société à Responsabilité limitée
4 C en Société par Actions Simplifiée**

*Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux
Siret : 485 325 500 000 26*

4 C

Société à Responsabilité limitée au capital de 1 500 €

Siège social : 2 route du Bord de l'Eau

33270 BOULIAC

813 008 299 R.C.S. BORDEAUX

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée 4 C En Société par Actions Simplifiée

Madame, Monsieur les associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision des associés en date du 29 octobre 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I/ Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- les comptes intermédiaires établis au 30 novembre 2021, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 580 650 €, un bénéfice de 62 390 € et des capitaux propres de 555 574 €.
- Les dettes sont principalement constituées par les avances de trésorerie de la société associée, la SAS MELE et ASSOCIES.
- Les disponibilités à la date de la situation comptable, sont de 467 398 €.
- le montant des stocks et encours s'élève à 651 822 €
- il n'y a pas d'actif immobilisé, ni de litiges en cours.

II/ Mission du commissaire à la transformation

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

III/ Conclusion

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cadillac, le 21 décembre 2021

Société 2A EXPERTISE
Commissaire aux comptes
Commissaire à la transformation

Représentée par :
Sandrine STACCHINI

Signé électroniquement le 10/03/2022 par
Sandrine Stacchini

The image shows a stylized signature of Sandrine Stacchini in black ink, positioned below the electronic signature text.